



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 68165

## Texte de la question

M. Henri Cuq attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la réduction du temps de travail dans le secteur de la boulangerie-pâtisserie. Actuellement confrontés à de sérieuses difficultés d'embauche, les artisans boulangers-pâtisseries français s'inquiètent quant à la mise en oeuvre des 35 heures au sein de leurs entreprises. En effet, malgré une volonté affirmée de diminuer la durée du temps de travail, ces professionnels réclament l'application d'un volume d'heures supplémentaires dérogatoire. Aussi, il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui indiquer si le gouvernement entend prendre en considération la demande de la Confédération nationale de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie française visant à modifier le régime d'heures supplémentaires conformément à un accord paritaire. Cet accord, signé le 26 juin 2001, prévoit l'aménagement du contingent d'heures supplémentaires, allant de 182 heures en 202 à 188 heures en 2007. Cette dérogation permettrait à ces artisans de bénéficier des aides accompagnant la réduction du temps de travail, tout en palliant les difficultés d'embauche.

## Données clés

**Auteur :** [M. Henri Cuq](#)

**Circonscription :** Yvelines (9<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68165

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 octobre 2001, page 6143